

- °*sārathi*- m. fils de Triakakud.
 °*sāvāri*-ka- m. n. du 11^{me} Manu.
 °*suṭa*- °*sānu*- m. fils de Dharma ; Yudhi-
 ṣṭhira.
 °*sūtra*- nt. règle de loi ; n. générique des
 traités juridiques appartenant à la littérature
 védique ; m. fils de Suvrata ; °*sūtra-kāra*- m.
 auteur de Dharmasūtra.
 °*setu*- m. rempart de la loi, de la justice ;
 ép. de Çiva ; fils d'Āryaka.
 °*senā*- m. n. d'un roi.
 °*sevana*- nt. accomplissement du devoir.
 °*saumya*- a. que la piété, etc. rend plaisant.
 °*skandha*- m. branche de la loi, de la règle
 religieuse.
 °*stha*- m. juge.
 °*sthala*- nt. n. d'une ville.
 °*hantr*- ag. violateur de la loi, de la justice.
dharmākṣara- nt. pl. propos légitimes,
 prescriptions de la loi ; profession de foi.
dharmātman- a. juste, vertueux, pieux, res-
 pectueux de la loi, du devoir ; -(tma)tā- f.
 piété, vertu, etc. ; °*dharmātma-ja*- m. = °*suta*-.
dharmādharma- m. du. justice et injustice,
 le légal et l'illégal ; °*jña*- a. qui discerne le
 juste et l'injuste.
dharmādhikaraṇa- nt. application des lois ;
 cour de justice ; -ika- m. juge, magistrat.
dharmādhikāra- m. magistrature, exercice
 de la justice ; administration des affaires reli-
 gieuses ; -in- magistrat, juge ; -i-puruṣa-
 employé ou serviteur auprès d'un tribunal.
dharmādhikṛta- m. juge.
dharmādhiṣṭhāna- nt. cour de justice,
 tribunal.
dharmānukāṅkṣin- a. qui aspire à la jus-
 tice, à la vertu.
dharmābhijanavant- a. juste et de noble
 origine.
dharmābhīṣeka-kriyā- f. ablution prescrite
 par la religion.
dharmāraṇya- nt. bois sacré, ermitage ; n.
 d'une forêt dans le Madhyadeça ; n. d'une
 ville.
dharmārtha- m. du. vertu et richesse ; -īya-
 a. relatif au devoir, à la justice, etc.
dharmāvaha- a. qui amène, procure ce qui
 est juste ou bon.
dharmāvāpti- f. acquisition des mérites
 religieux.
dharmāvīruddham adv. conformément à la
 loi, au devoir.
- dharmāsana*- nt. siège de la loi, trône, tri-
 bunal royal.
dharmepsu- a. désireux d'accomplir le
 devoir, d'acquérir du mérite.
dharmottara- a. qui met le devoir au-dessus
 de tout ; qui l'emporte par la justice ; émi-
 nemment juste ; nt. prédominance de la
 justice, du devoir.
dharmopaghātaka- a. qui viole ou trans-
 gresse la loi, illégitime, illégal.
dharmopadeça- m. enseignement de la loi,
 instruction religieuse ou morale ; ensemble
 ou système des devoirs, des lois.
dharmaka- ifc. = *dharma*-.
dharmān- nt. = *dharma*- (ord. ifc.).
dharmīn- a. qui connaît, observe la loi,
 accomplit son devoir ; juste, pieux, vertueux ;
 doué d'un trait ou d'un signe caractéristique ;
 ifc. qui suit la loi ou observe le devoir de ;
 qui a les caractéristiques ou les attributs de ;
 sujet à.
dharmīṣṭha- sup. très vertueux, très jus-
 te, etc. ; absolument légitime ou légal ; -tā- f.
 vertu, piété ou justice éminente.
dharmeyu- m. fils de Raudrāçva.
dharmya- a. légitime, légal, conforme à
 la loi, au devoir ; juste, vertueux ; doué de
 qualités particulières.
 °*vivāha*- m. mariage légitime.
dharmyāmṛta- nt. ambrosie de l'enseigne-
 ment religieux.
dharsa- m. témérité, arrogance, insolence ;
 impatience, imprudence ; violence.
dharsana- nt. -ā- f. id ; attaque, assaut,
 attentat, outrage, insulte.
dharsaniya- a. v. qu'on peut attaquer,
 assaillir, conquérir, à qui on peut faire
 violence.
dharsini- -ī- f. femme impudente, impu-
 dique.
dharsita- a. v. attaqué, violé, outragé,
 malmené.
1 dhava- m. homme, mari, maître,
 possesseur.
2 dhava- m. sorte d'arbre (*Grislea*
tomentosa).
dhavala- a. blanc, d'une blancheur éclat-
 tante, splendide ; m. sorte de camphre ; n.
 d'un Dikkarin (s. v.) ; d'un homme ; -ā- f.